

https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=249



Attaques multiples contre le statut

- Actualités -



Date de mise en ligne : dimanche 28 avril 2024

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Le gouvernement lance des attaques graves contre notre statut :

1°) Le ministre Guérini veut supprimer les catégories A, B, C mettre en place des filières métiers et le salaire au mérite : C'est remettre en cause la progression des salaires à l'ancienneté et la garantie d'un déroulement de carrière. C'est soumettre l'ensemble des fonctionnaires à l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique, donc à la pression de l'arbitraire ! Le gouvernement veut aussi **faciliter les licenciements pour insuffisance professionnelle**.

Pour **FO**, le statut général de la fonction publique est le seul statut permettant de servir l'usager de manière égalitaire en garantissant la cohésion sociale. **FO revendique des mesures d'urgences et immédiates de revalorisation du point d'indice ainsi que son indexation sur l'inflation.**

A lire sur ce sujet, pour avoir des explications supplémentaires :

[-] la [déclaration du bureau fédéral](#) de la FGF.

[-] et le communiqué de presse de la FGF.

2°) Le ministère de l'Education Nationale envisage de recruter des professeurs des écoles pour renforcer les cohortes de profs de Français et de Maths nécessaires à la mise en place de ses **groupes de niveaux en collège**. En difficulté pour préparer la rentrée, le ministère veut limiter l'embauche de fonctionnaires. Il privilégie le recours aux **enseignants du 1er degré** pour assurer l'enseignement des groupes de français et maths en collège. Il appelle les **retraités** à revenir et mise sur les **contractuels**. FO refuse qu'on abatte les limites entre les corps et les statuts.

3°) Refonte annoncée des concours de recrutement : la mise en place de ce que le gouvernement appelle des « écoles normales du XXI^e siècle » est une formule publicitaire, qui cache en réalité la poursuite de la destruction de la formation disciplinaire des enseignants et des concours eux-mêmes. **S'il prévoit de placer le concours à Bac+3, le projet maintient la « masterisation » de la formation des enseignants, avec des lauréats de concours rémunérés à 900 Euros par mois !** Pour l'accès aux concours du second degré, sont annoncés des « modules », qui viendront prendre place au cœur des licences disciplinaires existantes. Il est prévu qu'ils accaparent la moitié du volume horaire en 2^e et 3^e année de licence. Si ces modules sont mis en place, c'est donc une **coupe franche dans les enseignements disciplinaires de licence**. Dans la droite ligne, les épreuves des **CAPES** et concours assimilés conserveraient un format où la **priorité** est donnée à des **attentes non disciplinaires**.

Vous pouvez lire le détail dans le [communiqué de la FNEC du 10 Avril](#).

La FNEC FP-FO revendique l'ouverture de négociations sur les revendications :

[-] **Abandon de la masterisation** et surtout du master d'enseignement MEEF.

[-] **Recrutement par concours après Licence** (Bac + 3/Bac + 4 pour les agrégés) avec une véritable **formation**

professionnelle rémunérée sous statut de fonctionnaire à plein temps et la reconnaissance d'une équivalence Bac+5 après titularisation.

[-] Respect de la qualification acquise par le diplôme national de Licence ; égalité face aux concours de tous les diplômés de Licence.